

Guide Metallic pour les courtiers

Le produit d'assurance Metallic de La Souveraine offre des garanties spécialisées pour les fabricants de produits métalliques. L'information suivante fournit une vue d'ensemble des garanties et des limites offertes. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous.

Points saillants de l'assurance Metallic*

Bâtiments et matériel afférent aux bâtiments – Garantie basée sur le coût de leur remplacement au jour du sinistre.

Révision annuelle automatique des montants de garantie pour vous protéger contre l'inflation.

Bris des chaudières et autres machines (garantie facultative).

Contenu (y compris ordinateurs). La garantie s'étend aux matières premières et aux biens se trouvant sur les lieux, à des situations temporaires, en cours de transport ou confiés à des porteurs ou représentants de commerce.

Règlement des sinistres atteignant vos produits finis effectué en fonction du prix de vente.

Frais d'enlèvement des polluants et de nettoyage à la suite d'une pollution accidentelle de vos lieux.

Dommages aux biens par suite d'une interruption de l'approvisionnement en eau ou en force motrice.

Pertes de bénéfice et frais inévitables qui continuent de courir (y compris ceux engagés pour rétablir votre recherche-développement) en cas d'interruption partielle de vos activités par suite

D'un sinistre survenu sur vos lieux

D'un sinistre survenu sur les lieux de vos fournisseurs ou de vos clients (garantie à concurrence de 4 semaines)

De l'interruption de services extérieurs d'approvisionnement en eau ou en force motrice ou de communications (garantie à concurrence de 4 semaines)

De l'impossibilité d'accéder à votre établissement à cause d'une interdiction par les autorités civiles (période de 4 semaines maximum à compter du sinistre).

Vols et détournements subis par l'Assuré et commis par des tiers ou votre propre personnel.

Responsabilité civile découlant de la conception, de la fabrication de vos produits (y compris le rappel de produits) et de la publicité.

*Il s'agit d'un simple résumé. Chaque garantie est soumise à des limites, franchises et autres conditions.

SGMET01



Profil des risques admissibles

- **En activité depuis au moins 5 ans.**
- **Financièrement stables.**
- **Bâtiments dont l'état est bon ou supérieur à la moyenne** et dont les services/installations conviennent à l'affectation. Dans le cas des bâtiments anciens ou transformés, les installations électriques, de chauffage et sanitaires doivent avoir été renouvelées.
- **Bonne protection contre l'incendie et le vol.**
- **Jusqu'à 25 % des recettes peut provenir de travaux d'installation au Canada (pas d'installation aux États-Unis).**
- **Établissement aux États-Unis se limitant à des bureaux ou à de petits entrepôts.**
- **Au moins 80 % du revenu provenant de produits métalliques.**
- **Prime minimum du contrat : 5 000 \$.**

Guide Metallic pour les courtiers

Garanties de base

BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION	MONTANT DE GARANTIE
Bâtiment	Selon les besoins
Bris de machines (facultatif)	Selon les besoins
Contenu	Selon les besoins
Pertes de bénéfice Plus (25 % de plus accordé d'office)	Selon les besoins

Extensions de garantie

BIENS*	MONTANT
Bâtiments nouvellement construits sur les lieux	(en fonction du bâtiment original)
Situations nouvellement acquises	1 000 000 \$
Situations temporaires	100 000 \$
Expositions	1 000 000 \$
Biens confiés à des porteurs ou représentants de commerce	25 000 \$
Transport par véhicule terrestre automobile, bateau ou avion	250 000 \$
Dépollution des lieux assurés	25 000 \$
Frais de services d'incendie	100 000 \$
Frais de déblai	Jusqu'à 25 % des dommages directs
Biens transportés par mesure de précaution	Compris
Honoraires professionnels	100 000 \$
Valeur de reconstruction en mieux	Compris
Interruption des services (dommages matériels)	100 000 \$
Patrons, moules et matrices	50 000 \$
Pierres industrielles et métaux précieux	250 000 \$
Comptes clients	250 000 \$
Récompense (incendie volontaire)	25 000 \$
Recharge du matériel de protection contre l'incendie	100 000 \$
Modification des serrures	25 000 \$
Installation	1 000 000 \$
Marques et étiquettes	25 000 \$
Périodes de pointe	25 % du montant Marchandises (max. 250 000 \$)
Enseignes extérieures et objets d'art	25 000 \$ chacun
Glaces et protection contre l'inflation	Compris
Dispositions légales visant la construction	Compris dans le montant Bâtiment
Documents de valeur	250 000 \$



Produit d'assurance
spécialisé pour les
entreprises de fabrication
de produits métalliques.

***Les montants peuvent être augmentés sur demande.**

Guide Metallic pour les courtiers

Extensions de garantie (suite)

PERTES DE BÉNÉFICE PLUS (FORMULE ÉTENDUE)*	MONTANT
Recherche-développement	Compris
Interdiction d'accès par les autorités civiles – 4 semaines (y compris cas fortuits)	Compris
Risques de carence – 4 semaines	Compris
Interruption des services – 4 semaines	Compris
Frais supplémentaires	Compris
Coûts supplémentaires	Compris
Salaires ordinaires	Compris

*Garantie du bénéfice brut (formule standard) sur demande

VOLS ET DÉTOURNEMENTS*	MONTANT
Formule générale Plus	7 500 \$ par garantie

RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES	MONTANT
Dommages corporels, dommages matériels et privation de jouissance Y compris : Préjudice personnel Actes médicaux occasionnels	1 000 000 \$ Tous dommages confondus
Rappel de produits	100 000 \$
Enlèvement de produits défectueux	100 000 \$
Vendeurs (formule étendue)	Compris
Frais de lutte contre l'incendie	500 000 \$
Responsabilité locative (formule étendue)	1 000 000 \$
Responsabilité Civile professionnelle (non-conformité aux spécifications)	25 000 \$
Services techniques internes	Compris
Préjudice imputable à la publicité	1 000 000 \$
Responsabilité Civile automobile des non-propriétaires	1 000 000 \$
Responsabilité Civile pour dommages aux véhicules loués – Tous risques	50 000 \$
Collision d'ascenseurs	100 000 \$
Collision d'appareils de levage	100 000 \$
Avantages sociaux	1 000 000 \$

ASSURANCE FACULTATIVE	MONTANT
Responsabilité Civile Umbrella	À déterminer

SERVICES OFFERTS

Prévention des sinistres et inspection

*Montants supérieurs sur demande

Franchise minimum : 2 500 \$ par sinistre
Le contrat fait l'objet d'une prime minimum.



Nous offrons des assurances de dommages aux entreprises et aux particuliers, par l'entremise de notre réseau de courtiers indépendants. Nous comptons 270 employés répartis dans nos dix bureaux régionaux et de service au Canada.

Nous voulons être l'assureur de choix pour nos courtiers.

C'est pourquoi nous mettons l'accent sur l'innovation et l'esprit d'entreprise et donnons à notre excellent personnel la latitude voulue pour répondre aux besoins des courtiers et des clients de chaque région.

Pour de plus amples renseignements sur La Souveraine ou d'autres produits ou services, contactez votre bureau régional ou visitez notre site Web au : www.sovereigngeneral.com

2000 avenue McGill College
Bureau 700
Montréal, (Québec)
H3A 3H3